



L'été 2007

Combattre la contrefaçon en informant le public

par David Littlefield

Avocat-conseil, ministère de la Justice

Peu importe l'efficacité des procureurs et des policiers, plus de 90 % des délits de contrefaçon ne donneront jamais lieu à une enquête, et encore moins à des poursuites.

Face à ce constat, un procureur fédéral, la Banque du Canada et des services de police ont convenu de travailler avec les enseignants du secondaire pour montrer aux élèves à détecter les faux billets, à en disposer d'une manière socialement responsable et à se protéger pour éviter de devenir des victimes de la contrefaçon.

Les chefs des poursuites

C'est pour bâtir et maintenir la confiance des Canadiens dans leur monnaie et dissuader les faussaires que la Banque du Canada a réagi à la hausse très marquée de la contrefaçon des récentes années. Elle a centré sa stratégie sur la sécurité, la distribution, la communication et l'observation de la loi. À l'égard de ce dernier point, la Banque a accentué ses efforts en déléguant des représentants qui se sont réunis avec les chefs des poursuites au cours de l'été de 2002, à Victoria, pour y discuter des poursuites associées à la contrefaçon.



Cette rencontre a convaincu la Banque qu'elle devait faire davantage pour veiller à ce que les organismes d'application de la loi aient toute l'information et tous les outils voulus pour comprendre les répercussions sociales et économiques de la contrefaçon et y faire face. C'est dans cette optique que la Banque a conclu un protocole d'entente avec le ministère de la Justice concernant le financement d'un poste de procureur dont le titulaire se consacre exclusivement aux dossiers de contrefaçon.

La conception et la promotion de ressources juridiques

Les chefs des poursuites ont créé un sous-comité sur la contrefaçon qui regroupe des procureurs de toutes les provinces. J'ai reçu du ministère de la Justice le mandat de travailler à des dossiers de contrefaçon au sein de ce sous-comité. Cette entité et la Banque ont créé conjointement diverses ressources visant à expliquer l'incidence du faux-monnayage sur l'économie et à aider les organismes d'application de la loi à réagir à l'augmentation du nombre de poursuites. Ces ressources, qui comprennent une déclaration de la victime, des résumés de peines imposées et un manuel à l'intention des procureurs, sont accessibles dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse www.banqueducanada.ca/fr/billets/ressources_juridiques.html.

L'information du public : un outil essentiel pour combattre la contrefaçon

Ces ressources sont certes précieuses, mais leur incidence sur l'efficacité du système de justice pénale à l'égard de la contrefaçon n'en demeure pas moins limitée, puisque la plupart des faux billets ne sont détectés que bien après leur mise en circulation. Il en résulte que les victimes fournissent rarement assez d'information aux policiers pour que ceux-ci puissent, au minimum, amorcer une enquête. On peut affirmer qu'il est plus efficace de prévenir un délit que d'enquêter et d'intenter des poursuites après le fait. L'un des moyens de prévention de la contrefaçon les plus efficaces est de faire en sorte que la population :

- sache comment détecter un faux billet de banque;
- examine systématiquement chaque billet reçu lors d'une transaction au comptant.

Le site Web de la Banque du Canada contient de superbes ressources éducatives sur la contrefaçon qui favorisent l'atteinte de ces objectifs. (Voir, par exemple : www.banqueducanada.ca/fr/video_corp/videos-f.html ou www.banqueducanada.ca/fr/billets/contrefacon/securite_elements.html.) La Banque offre en outre de la formation aux caissiers et aux agents de police.

Ces efforts de sensibilisation sont indéniablement importants, mais nous nous sommes quand même demandé s'il serait possible d'intégrer dans les écoles, à l'échelle du pays, un volet sur la contrefaçon.

Le Conseil scolaire du district de Durham

À l'automne de 2003, plusieurs représentants de la Banque du Canada, le sergent Moshe Gordon, coordonnateur en matière de contrefaçon en Ontario pour la GRC, et moi-même avons communiqué avec le Conseil scolaire du district de Durham pour déterminer si la conception de matériel scolaire ayant trait à la contrefaçon serait de nature à l'intéresser. La proposition a été accueillie avec enthousiasme, et l'engagement du directeur du Conseil, Craig Burch, ainsi que le travail de supervision de Luigia Ayotte, directrice de l'éducation, et de Joni Heard, agente du perfectionnement du personnel, ont été d'une importance cruciale dans le succès de l'initiative.

Ensemble, nous avons élaboré une trousse de détection de la contrefaçon à l'intention des enseignants du programme d'éducation à la citoyenneté pour que les jeunes apprennent à détecter un faux billet et à en disposer d'une manière socialement responsable. Les élèves qui s'inscrivent au module y participent activement. Ils doivent, entre autres, démontrer leur connaissance des éléments de sécurité des billets de banque et, pour renforcer leur responsabilité citoyenne, montrer à une autre personne comment détecter un billet contrefait.

La réussite du module est attestée par un certificat décerné par le Conseil scolaire du district de Durham, la Banque du Canada,

le Conseil canadien du commerce de détail et plusieurs corps de police, dont la GRC et la Police provinciale de l'Ontario.

Le projet pilote de Durham a été réalisé à l'hiver de 2004-2005. Les enseignants ont trouvé que la trousse était facile à utiliser et qu'elle a permis aux élèves de se familiariser d'une façon dynamique avec des principes de responsabilité citoyenne. Ceux-ci ont pris plaisir aux leçons et se sont amusés tout en apprenant des choses qui leur seront utiles sur le marché de l'emploi. Au terme du projet, le Conseil scolaire du district de Durham a adopté la trousse dans le but de la diffuser sur tout son territoire. Il a ainsi offert une formation sur l'utilisation de la trousse à 140 enseignants de ses programmes d'éducation à la citoyenneté, d'études sociales et d'éducation coopérative.

Une réussite

La trousse de détection de la contrefaçon cadrerait parfaitement avec les programmes de police communautaire, qui sont axés sur la prévention de la criminalité. En 2007, nous avons communiqué avec la Police provinciale de l'Ontario pour savoir si cette organisation était prête à appuyer le programme. On nous a également répondu avec enthousiasme. Ce corps policier donnera une formation à 160 agents des services communautaires qui assurent la prestation de programmes éducatifs en milieu scolaire et auprès de groupes communautaires. En avril, la Police provinciale de l'Ontario a donné une première séance de formation sur la trousse de détection de la contrefaçon à une vingtaine d'agents des services communautaires.

La démarche de promotion de cet outil est bien amorcée partout au pays, et les bureaux régionaux de la Banque effectuent de très bonnes percées à cet égard.

L'alliance formée par un procureur, la Banque du Canada et des corps policiers a connu des progrès remarquables sur le plan de la concertation avec le milieu scolaire. Il reste beaucoup de choses à accomplir, mais, avec un peu de chance et des efforts soutenus, cette trousse deviendra peut-être une ressource pancanadienne.

Si vous souhaitez en savoir plus à ce sujet, ou contribuer à la promotion de cette initiative, vous trouverez ci-après le nom de la personne à laquelle vous pouvez vous adresser.

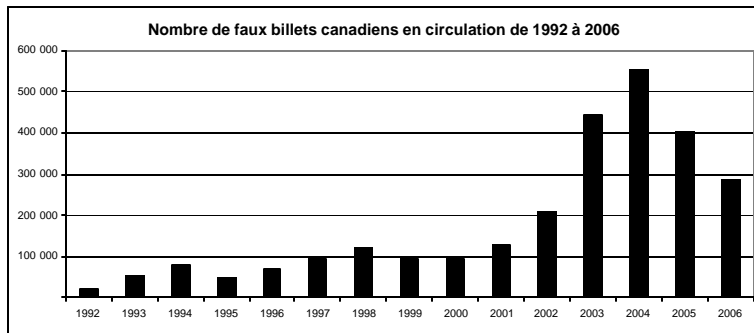
Pour renseignements :

Banque du Canada – Caroline Roberts : 613 782-7263;
museum-musee@banqueducanada.ca

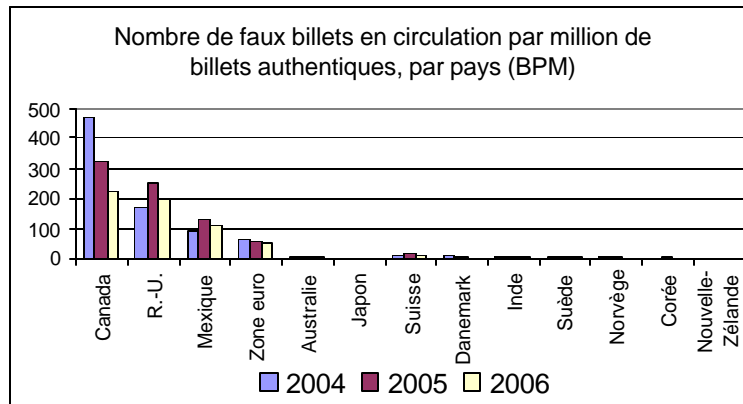
La croissance de la contrefaçon et la réponse de la Banque du Canada

La contrefaçon demeure un grand enjeu pour la Banque du Canada. La réponse de cette dernière a pris la forme d'une stratégie reposant sur quatre piliers et qui vise à accroître et à entretenir la confiance à l'égard des billets de banque ainsi qu'à réprimer la contrefaçon. Ces quatre piliers sont la sécurité, la distribution, la communication et l'observation de la loi.

Les niveaux de contrefaçon au Canada ont culminé en 2004, et ont reculé au cours des deux dernières années.



Malgré cette baisse, les niveaux de contrefaçon demeurent très élevés en regard de ceux normalement observés historiquement et ailleurs dans le monde.



* Le tableau ci-dessus a été élaboré à partir de données publiées par les banques centrales de divers pays. Ces données varient quant au calcul des exercices et ne sont donc pas directement comparables dans de nombreux cas.

L'application de la stratégie relative à l'observation de la loi

La Banque veille à ce que les organismes d'application de la loi aient à leur disposition l'information dont elles ont besoin pour comprendre les conséquences sociales et économiques de la contrefaçon. À cette fin, diverses ressources juridiques, dont une déclaration de la victime, des résumés des peines imposées et un manuel à l'intention des procureurs, ont été élaborées. La Banque s'emploie à promouvoir ces ressources en organisant des ateliers et en participant aux conférences des procureurs provinciaux, comme le récent colloque du printemps 2007 de l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario.

De plus, en collaboration avec l'Association canadienne des chefs de police, la Banque a créé le Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon.

Au cours des trois prochaines années, les nouvelles initiatives suivantes seront lancées :

- mise au point et promotion de nouveaux produits et programmes d'information et de sensibilisation, notamment des affiches anticontrefaçon, des modules d'apprentissage pour les élèves du secondaire et une formation spécialisée à l'intention des policiers;
- conception et production d'une brève vidéo et d'un dépliant destinés aux séances de breffage des policiers durant l'appel et qui seront distribués à toutes les forces policières du Canada.

Conclusion

La Banque continuera de mettre en œuvre sa stratégie relative à l'observation de la loi dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour fournir aux Canadiens des billets de banque sûrs qu'ils peuvent utiliser en toute confiance.

Du nouveau

Le département des Opérations bancaires a annoncé la création d'un groupe chargé de l'observation de la loi. Cette décision reflète l'importance et les retombées croissantes de la stratégie départementale en cette matière. Michael Duncan a été nommé responsable de programme et Marie Terrien s'est jointe au groupe en qualité d'analyste senior.

Les objectifs du nouveau groupe sont clairs : poursuivre les initiatives en cours et en élaborer de nouvelles dans le but d'encourager et de faciliter les efforts de dissuasion des agents de police, des procureurs de la Couronne et des juges.

Création des équipes intégrées de répression de la contrefaçon

Stockwell Day, ministre de la Sécurité publique, David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada, et Bev Busson, commissaire de la GRC, étaient à Toronto le 14 mai 2007 pour officialiser la création des équipes intégrées de répression de la contrefaçon (EILC).

Face à la menace grandissante que pose la contrefaçon des billets de banque en raison des progrès de l'informatique et de l'accessibilité de cette technologie, le gouvernement du Canada a prévu, dans son budget de 2006, d'allouer à la GRC une somme de neuf millions de dollars répartie sur deux ans pour l'aider à contrecarrer la production et la distribution de faux billets.

Les équipes intégrées de répression de la contrefaçon travaillent en étroite collaboration avec la Banque du Canada, d'autres entités gouvernementales et des corps de police nationaux et internationaux dans le but de contrer les activités de faux-monnayage du crime organisé. Établies à Vancouver, à Toronto et à Montréal, ces équipes sont réparties stratégiquement dans les provinces où l'on trouve les proportions les plus élevées de faux billets. Des experts en matière de contrefaçon seront aussi affectés à Calgary et à Halifax pour réagir aux problèmes qui pourraient survenir ailleurs au pays de la manière la plus souple possible.

« La Banque du Canada appuie fermement la décision de la GRC d'avoir créé les équipes intégrées de répression de la contrefaçon. Nous estimons que cette initiative s'avérera une étape cruciale dans la lutte contre la menace sérieuse que pose le faux-monnayage », a déclaré David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada.

Outre les experts susmentionnés, ces équipes comprennent aussi des informaticiens et des spécialistes de la police scientifique.

En plus de participer à des enquêtes sur des affaires de faux-monnayage, la Gendarmerie royale du Canada travaille de concert avec la Banque du Canada, aux échelons régional et national, à l'élaboration de programmes d'information et de sensibilisation du grand public. La GRC collabore ainsi à une démarche de prévention et de dissuasion de la contrefaçon.



Stockwell Day, ministre de la Sécurité publique, Bev Busson, commissaire de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), et David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada, assistent à l'annonce officielle de la création des EILC.



Les efforts conjoints déployés par les organismes d'application de la loi, les procureurs et la Banque du Canada auront une incidence notable sur les niveaux de contrefaçon au Canada. Des opérations majeures menées par ces entités et d'autres organismes canadiens d'application de la loi ont ainsi permis de démanteler d'importants réseaux de faussaires en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario.

La Banque a bon espoir que ces équipes contribueront à faire échec à la contrefaçon. Elle leur souhaite la bienvenue et beaucoup de succès.

Activités récentes et à venir

Colloque du printemps 2007 de l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario

Lors du colloque annuel de l'Association des procureurs de la Couronne de l'Ontario qui s'est tenu à Collingwood le 30 mai dernier, la Banque du Canada et le ministère de la Justice ont présenté un exposé sur la stratégie de l'institution en matière de contrefaçon, les outils juridiques existants et futurs et le programme éducatif sur le faux-monnayage destiné aux élèves du secondaire.

Prix d'excellence en matière de répression de la contrefaçon de 2007

Les lauréats de cette année ont été sélectionnés. Leurs noms seront annoncés à la remise des prix qui aura lieu pendant la conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police prévue à Calgary cet été. Un article sur les gagnants et les enquêtes qu'ils ont menées paraîtra dans le bulletin de septembre.

Vous avez des nouvelles?

Vous aimeriez soumettre un article pour la livraison du prochain numéro du bulletin *Liaison anticontrefaçon?*

Communiquez par courriel à l'adresse mduncan@banqueducanada.ca.